



Garantie limitée de DEUX ans

Sous réserve des *DÉROGATIONS ET EXCLUSIONS indiquées ci-dessous et dès la réception du produit, BISSELL Canada Corporation réparera ou remplacera (par des produits ou des composants neufs ou reconstruits) à son gré, gratuitement, pendant deux ans à partir de la date d'achat, toute pièce défectueuse ou qui ne fonctionne pas correctement. La garantie ne s'applique qu'au premier acheteur. Se reporter à la section ci-dessous intitulée « Pour tout service relatif à un produit BISSELL ». La présente garantie s'applique au produit qui est utilisé à des fins personnelles et non commerciales ou locatives. La présente garantie ne couvre pas les ventilateurs et les composants remplacés lors de l'entretien courant, comme les filtres, les sacs, les courroies ou les brosses. Les dommages ou les défauts qui résultent de la négligence, de l'abus ou d'une utilisation non conforme au guide de l'utilisateur ne sont pas couverts.

Pour tout service relatif à un produit BISSELL :

Appeler le Service à la clientèle de BISSELL au numéro indiqué ci-dessous ou visiter le site www.bissell.ca afin d'identifier le centre de service autorisé BISSELL le plus près.

Pour de plus amples renseignements relativement aux réparations ou aux pièces de rechange, ou pour toute question sur la garantie, communiquer avec le **Service à la clientèle de BISSELL**.

Site web ou courriel : **www.bissell.ca**

Téléphone : **Service à la clientèle de BISSELL**
 1-800-263-2535
 Lundi – vendredi 8 h à 22 h (HE)
 Samedi 9 h à 20 h (HE)
 Dimanche 10 h à 19 h (HE)

*DÉROGATIONS ET EXCLUSIONS DES CONDITIONS DE LA GARANTIE LIMITÉE.

BISSELL CANADA CORPORATION N'EST PAS RESPONSABLE DES DOMMAGES ACCESSOIRES OU INDIRECTS QUI POURRAIENT SURVENIR SUITE À L'UTILISATION DU PRODUIT. LA RESPONSABILITÉ DE BISSELL NE DÉPASSERA PAS LE PRIX D'ACHAT DU PRODUIT.

LA PRÉSENTE GARANTIE EST EXCLUSIVE ET REMPLACE TOUTE AUTRE GARANTIE, ORALE OU ÉCRITE. TOUTES LES GARANTIES IMPLICITES QUI POURRAIENT RÉSULTER DE L'APPLICATION D'UNE LOI, Y COMPRIS LES GARANTIES IMPLICITES DE QUALITÉ MARCHANDE ET DE PERTINENCE POUR UN USAGE PARTICULIER, SONT LIMITÉES À UNE DURÉE DE DEUX ANS À PARTIR DE LA DATE D'ACHAT, TEL QUE DÉCRIT CI-DESSUS.